



Le Pôle Ressources Handicap

SENSIBILISATION À L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



À destination des professionnels de l'enfance et de la petite enfance du Tarn.

THÉMATIQUES ET CONTENUS DE FORMATION

- > Définitions et notions du handicap
- > Connaissance de l'enfant en situation de handicap et de ses besoins
- > Accueil et accompagnement de la famille
- > Élaboration du projet d'inclusion
- > Sensibilisation des enfants
- > Typologie du handicap
- > Construction de la démarche d'inclusion



12H DE FORMATION POUR VOTRE ÉQUIPE AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE

Votre équipe d'animation et vous-même êtes quotidiennement concernés par l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein de votre structure.

Partenaire de la Caf du Tarn, de la Préfecture et du Département, le Pôle Ressources Handicap du Tarn (PRH 81) vous accompagne et vous soutient dans cet accueil en vous proposant :

- Un temps de dédramatisation de l'accueil de l'enfant en situation de handicap, d'échanges et d'accompagnement pour l'accueil d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap,
- Un appui pour mieux échanger avec les parents de l'enfant,
- Un temps de sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap,
- Le prêt d'une malle pédagogique de sensibilisation au handicap et à l'accueil inclusif : la « Sensibilibox »

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS:

PRH81
204 avenue du Colonel TEYSSIER,
81000 ALBI
contact@prh81.fr - www.prh81.fr - 06 07 26 95 69

- N'hésitez donc pas à contacter le PRH 81 pour toute question ou demande d'accompagnement :
- par téléphone au : 06 07 26 95 69
- par mail : contact@prh81.fr



Sachez qu'il vous est également possible de retrouver en continu toutes les informations liées au dispositif PRH sur le site internet dédié : www.prh81.fr

Il reste bien entendu disponible pour toute demande relative à l'accueil de l'enfant en situation de handicap au sein de votre accueil collectif de mineurs.



Opération SAC'ADOS

Soutenir les projets d'éducation aux médias et au numérique : appel à projet 2022



Qui pour accompagner les enfants et les jeunes sur Internet ?
Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes pratiques, les aider à faire le tri dans les informations, développer leur esprit critique ?

La Caf du Tarn propose au travers de cet appel à projet, de développer des actions ayant pour objectif de :

- Favoriser la compréhension des médias, de l'information et du numérique,
- Encourager une pratique citoyenne, responsable et sécurisée des médias et des outils numériques
- Permettre l'acquisition de compétences numériques et informationnelles.

Tous les détails de cet appel à projet [ici](#).

Sac Ados est un dispositif crée et développé par Vacances Ouvertes

Il permet le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans

La caf du Tarn finance Vacances ouvertes qui accompagne les collectivités et ou les structures jeunesse dans la construction de projets de vacances autonomes.

Nature de l'accompagnement des structures :

- **Pour les structures jeunesse** : une qualification des professionnels relais à travers la formation, des supports méthodologiques d'aide à la conception et au montage de projets, des supports de communication et un accès au back-office de l'application Sac Ados pour suivre les projets vacances.

- **Pour les jeunes** : un accompagnement méthodologique obligatoire ; une aide directe avec l'attribution de la bourse (départs dans toute la France) ; un pack SAC ADOS par jeune

Critères d'éligibilité pour les jeunes :

- ⇒ Ne pas avoir déjà bénéficié du dispositif Sac Ados dans l'année
- ⇒ Durée minimale de 4 jours et 3 nuits
- ⇒ Lieu : France
- ⇒ Période : de juin à septembre

Contact vacances ouvertes : Sarah BOUSSOUF 06 79 05 71 33
Sadek BOUZIDI 06 79 05 86 88

Contact CAF : Béatrice Valette 05 63 48 39 25





Lancement de la campagne vacances 2022

Pour les familles, plusieurs aides sont proposées : l'Aide Vacances Familles (AVF), l'Aide aux Vacances Sociales (AVS), l'épargne bonifiée, l'aide au transport et le dispositif « Vacances et Familles » en collaboration avec l'association Vacances et Familles Occitanie.

Pour les enfants sont proposées l'Aide Vacances Enfants (AVE) et les premiers départs en vacances (6-15 ans).

Les Aides aux Vacances Familles (AVF) et Vacances Enfants (AVE) s'utilisent pendant les vacances scolaires de printemps, été, Toussaint et Noël.



La durée des séjours est comprise entre 7 jours et 21 jours maximum. Pour bénéficier de cette aide le QF mensuel doit être inférieur ou égal à 800 € en janvier 2022.

Le montant de l'aide varie en fonction du QF (0-500 € et 501-800 €) et des situations familiales.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le Lien **Règlement Intérieur Aide Financière Individuelle** ou orienter les familles vers les référentes familles des centres sociaux ou les travailleurs sociaux de la Caf.

#TKT JEGERE ! Valoriser les initiatives des jeunes tarnais de 11 à 21 ans

#TKT JEGERE ! est un dispositif départemental, soutenu par la Caf, la MSA, le Département et le SDJES dans le cadre du Schéma Départemental de Services aux Familles. Il a pour objectif de susciter, soutenir, développer et faire connaître la capacité d'engagement collectif, d'initiative et d'innovation des jeunes de 11 à 21 ans domiciliés dans le département du Tarn, quels que soient leur statut, leur situation sociale ou leur niveau de qualification.

Concrètement, chaque jeune tarnais (par groupe de deux minimum) ayant une envie, une idée, un projet qui présente un intérêt particulier en matière d'utilité sociale peut déposer un projet et être soutenu pour le mettre en œuvre, au moyen d'une bourse allant jusqu'à 600 euros par projet. Neuf projets ont déjà été soutenus en 2021.

La Fédération Départementale des MJC assure la coordination du dispositif, le soutien et l'accompagnement des jeunes dans leur démarche de projet.

Pour déposer un projet, la plateforme wweeddo dispose d'une page dédiée:

[wweeddo - #TKT JEGERE !](#)

Plus d'infos:
Fédération des MJC
05 63 59 62 08





Règlementation des accueils de loisirs

PLAN MERCREDI

Le Plan Mercredi, soutenu par la Branche Famille, vise à maintenir, restaurer ou développer une offre éducative de qualité sur la journée du mercredi, et à la rendre accessible au plus grand nombre d'enfants. Il s'adresse à l'ensemble des gestionnaires ALSH sur le temps du mercredi et ce, quelle que soit l'organisation scolaire retenue (4 jours ou 4,5 jours). Il s'adresse à tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

Le Plan Mercredi est lié à un projet de territoire (le PEDT), visant à développer la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, la concertation et la coopération entre les acteurs éducatifs. Dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG), le PEDT – Plan Mercredi s'intègre à la politique éducative des collectivités, qui constitue un cadre structurant pour définir, coordonner et animer l'action éducative globale d'un territoire. **N'hésitez donc pas à associer les conseillers techniques de vos territoires aux travaux de diagnostic, de suivi et d'évaluation des projets que vous mettez en œuvre.**

Pour renouveler ou développer votre projet PEDT – Plan Mercredi, date limite de dépôt de votre dossier est fixée au **5 mai 2022** : ia81-dae@ac-toulouse.fr , jean-marc.guibaud@tarn.gouv.fr, action-sociale.cafalbi@caf.fr.

Pour 2022, la CNAF a adopté des mesures de relance permettant de mieux soutenir vos projets : **majoration de la bonification des heures nouvelles du mercredi, aide à l'ingénierie de diagnostic, aide à l'investissement pour construire ou rénover des équipements, acheter du matériel.** Renseignements auprès de votre conseiller technique de territoire.

1 - Calcul de la prestation de service périscolaire – rappel

Afin d'harmoniser et de simplifier les modalités de calcul de la prestation de service ALSH périscolaire, *seules les heures réalisées par plage entière* sont retenues comme actes ouvrant droit depuis le 1^{er} janvier 2015.

Dès lors qu'un enfant a été présent au cours de la plage d'accueil, on retient la totalité de cette plage d'accueil pour le calcul de la prestation de service.

2 - Qualification des heures du mercredi et calcul de la prestation de service périscolaire :

Neutralisation de la durée du repas en accueil périscolaire :

La durée du repas fixée par le gestionnaire (à minima 30 mn) est neutralisée pour le calcul de la prestation de service tous les jours de la semaine sauf le mercredi pour les enfants qui participent à la fois au temps repas et à l'activité du matin ou de l'après-midi.

Détermination des plages d'accueil :

Dès lors que l'accueil est déclaré auprès de la DDCSPP au titre de l'accueil périscolaire, selon les services proposés aux familles, il conviendra de distinguer des plages distinctes pour la comptabilisation de la présence des enfants le mercredi. Chaque enfant sera comptabilisé au regard de la plage à laquelle il participe et sur la base de la règle du réalisé à la plage. Un enfant ne pourra être comptabilisé que sur une seule plage.

Voir exemples
Ci-contre :

Déclinaison des plages du mercredi périscolaire à titre d'exemple				
Plage	Exemple	Valorisation des plages		
		Amplitude	Commentaires	Heures réalisées à valoriser
Demi-journée sans repas	7h30 - 12h00	4,5		Amplitude X Nombre de présents
	14h00 -18h30	4,5		Amplitude X Nombre de présents
Demi-journée avec repas	7h30 - 13h30	6		Amplitude X Nombre de présents
	12h00 -18h30	6,5		Amplitude X Nombre de présents
Journée entière	7h30-18h30	9	(9 heures maximum)	Amplitude X Nombre de présents
Pause méridienne	12h00-14h00	1,5	(repas déduit)	Amplitude X Nombre de présents
Plage du matin si école le matin	7h30-8h30	1		Amplitude X Nombre de présents

3 - Distinction des actes facturés et réalisés dans le cadre d'un accueil extrascolaire (hors accueil adolescents) :

La pratique de la réservation nécessite de distinguer les actes réalisés et facturés.

A titre d'exemple : une absence injustifiée facturée engendrera un décalage dans la comptabilisation du nombre d'actes facturés et réalisés à déclarer à la Caf.